

La Lettre de l'Etat en Eure-et-Loir et en région Centre



Novembre 2014

www.eure-et-loir.gouv.fr
www.centre.gouv.fr

dans votre DEPARTEMENT

Sommaire

DOSSIER : L'accessibilité des établissements recevant du public ;
page 1

ACTUALITES :

- **Retour en images sur les événements du mois d'octobre** – Visites ministérielles ; La bataille pour l'emploi ;
page 5

- **Le portrait du mois** – Michel DERRAC, nouveau directeur départemental des finances publiques ;
page 8

EN BREF : Bon à savoir

- **Réorganisation des services de la préfecture** : nouvel organigramme ;
page 10

dans votre RÉGION

DOSSIER :

- **Formation/Emploi** - Apprentissage : mobilisation des services de l'Etat et du Conseil régional ;
page 11

EVENEMENT : L'Europe s'engage en région Centre
page 12

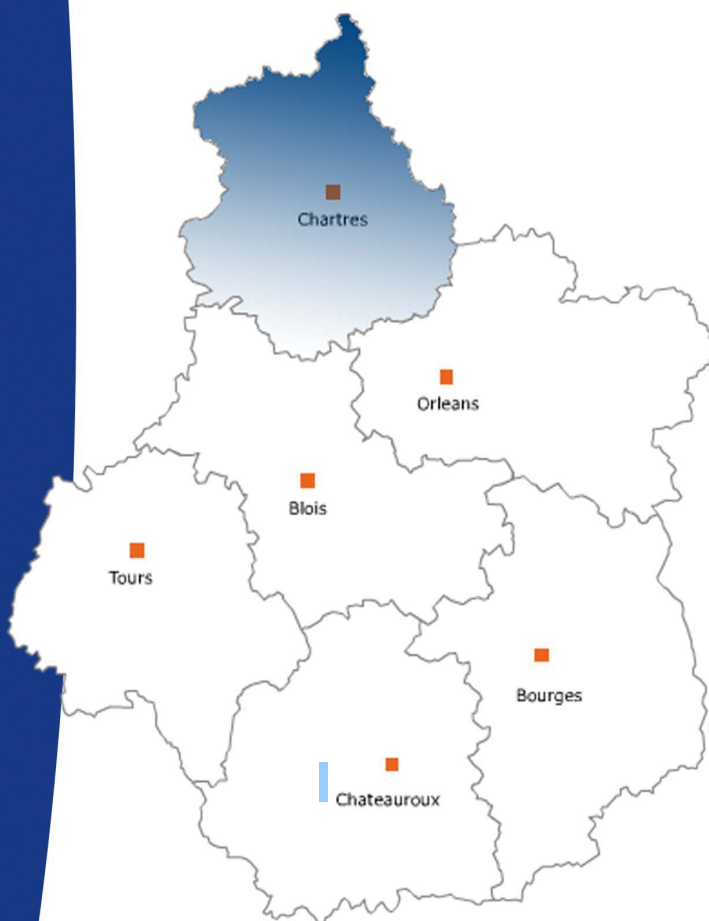
ACTUALITES :

- **Environnement** – Les plans de protection de l'atmosphère (PPA) ;
page 13

- **Culture** - La cathédrale Notre Dame de Chartres en colloque ;
page 14

- **Enseignement agricole** – Le lycée agricole Naturapolis récompensé ;
page 15

- **Prospective** – A l'horizon 2015, la région Centre accueillerait plus de 4000 lycéens supplémentaires dans ses établissements ;
page 15



La Lettre de l'État en Eure-et-Loir et en région Centre – Novembre 2014

Directeur de publication : Nicolas QUILLET, Préfet d'Eure-et-Loir
Directeur de rédaction : Frédéric CLOWEZ, Directeur de Cabinet
Comité de rédaction et illustrations : Services de l'Etat en Eure-et-Loir et en région Centre
Crédits photos : Services de l'Etat en Eure-et-Loir et en région Centre



#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Vous êtes gestionnaire d'un établissement recevant du public (ERP) accessible ?

Ce qui change pour vous avec la réforme de septembre 2014

VOS ÉTABLISSEMENTS SONT ACCESSIBLES AU 31 DÉCEMBRE 2014 ?

Il vous suffit alors d'adresser dans chaque préfecture concernée par ces établissements une **attestation**, attestant de l'accessibilité de vos établissements avant le 28 février 2015 pour les ERP accessibles au 31 décembre 2014 (y compris par dérogation).

Cette attestation vous exempte de l'obligation de dépôt d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Toute attestation est accompagnée de pièces justificatives (attestation de bureau de contrôle, arrêté d'ouverture...) ou, pour un ERP de 5ème catégorie, d'une attestation sur l'honneur. Une copie de l'attestation sera adressée à la mairie de la commune d'implantation, pour transmission aux commissions pour l'accessibilité ou aux commissions intercommunales compétentes.

RAPPEL

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la Loi du 11 février 2005*. A compter de cette date, et jusqu'au 31 septembre 2015, les établissements recevant du public (ERP) ou les installations ouvertes au public (IOP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

[En savoir plus sur les agendas d'accessibilité programmée et la réforme 2014](#)

* Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Retrouvez toutes les réponses à vos questions, des renseignements pratiques, des outils de communication ainsi qu'un outil d'auto-diagnostic sur le site www.accessibilite.gouv.fr

**AVANT OCTOBRE 2015, ENGAGEZ-VOUS POUR L'ACCESSIBILITÉ AVEC
LES AGENDAS D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE**



#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Vous êtes gestionnaire d'un établissement recevant du public (ERP) de 5e catégorie, non accessible au 1er janvier 2015 ?

Ce qui change pour vous avec la réforme de septembre 2014

**VOTRE ÉTABLISSEMENT NE RESPECTE PAS LES RÈGLES
D'ACCESSIBILITÉ AU 1ER JANVIER 2015 ?
TOUT PROPRIÉTAIRE OU TOUT GESTIONNAIRE D'UN ERP
NON ACCESSIBLE DOIT DÉPOSER UN AGENDA D'ACCESSIBILITÉ
PROGRAMMÉE (Ad'AP) AVANT OCTOBRE 2015.**

**Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP):
le dispositif de base**

- **Durée de l'Ad'AP** : une période de 3 ans maximum.
- **Formulaire à remplir**
 - > Si les **travaux ne sont pas soumis à permis de construire ou permis d'aménager** : Cerfa 13824*03 (demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public en complétant la partie « *Demande d'approbation d'un Ad'AP pour un ERP isolé sur une seule période* »).
 - > Si les **travaux sont soumis à permis de construire ou permis d'aménager** : dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique en complétant la partie « *Demande d'approbation d'un Ad'AP pour un ERP isolé sur une seule période* ».
- **Lieu de dépôt** : en mairie de la commune d'implantation de votre établissement. La commission pour l'accessibilité de la commune d'implantation ou la commission intercommunale compétente doit être informée, via la mairie, de votre dépôt d'agenda d'accessibilité programmée.

RAPPEL

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la Loi du 11 février 2005*. A compter de cette date, et jusqu'au 31 septembre 2015, les établissements recevant du public (ERP) ou les installations ouvertes au public (IOP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

[En savoir plus sur les agendas d'accessibilité programmée et la réforme 2014](#)

* Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

**AVANT OCTOBRE 2015, ENGAGEZ-VOUS POUR L'ACCESSIBILITÉ AVEC
LES AGENDAS D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE**

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

- **Finalisation de l'Ad'AP :**

- > **Si votre Ad'AP est approuvé** (par arrêté ou tacitement) ainsi que l'autorisation de travaux ou le permis de construire : vous pouvez commencer les travaux.

- > **Si votre Ad'AP est refusé**, vous aurez un délai pour déposer un nouveau dossier.

En fin d'Ad'AP, vous avez l'obligation de transmettre en préfecture du département une attestation d'achèvement des travaux. Un exemplaire est à déposer en mairie.

Il sera transmis à la commission pour l'accessibilité de la commune ou à la commission intercommunale compétente.

Agenda d'accessibilité programmée : le dispositif dérogatoire

(en cas de situation financière délicate avérée, attestée par un commissaire aux comptes ou un expert comptable)

- **Durée de l'Ad'AP :** 2 périodes de 3 ans maximum chacune. Attention, un Ad'AP ne peut être approuvé que si des travaux accessibilité sont menés sur chacune des années mobilisées.

- **Formulaire à remplir :** le Cerfa « *Agenda d'accessibilité programmée* », disponible dès fin octobre sur le site www.accessibilite.gouv.fr.

- **Lieu de dépôt :** en préfecture du département d'implantation de votre établissement.

- **Finalisation de l'Ad'AP:**

- > **Si votre Ad'AP est approuvé** (par arrêté ou tacitement), avant de réaliser vos travaux (2 conditions alternatives) :

- **si les travaux ne sont pas soumis à permis de construire ou à permis d'aménager**, vous devez déposer une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP (formulaire Cerfa n°13824*03).

ou

- **si les travaux sont soumis à un permis de construire ou à un permis d'aménager**, vous devez déposer un dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des ERP aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique.

- > **Si votre Ad'AP est refusé**, vous aurez un délai pour déposer un nouveau dossier.

- **Obligations de suivi :**

- > à la fin de la première année : point de situation des actions effectuées.

- > à mi-parcours : bilan des actions exécutées.

- > en fin d'Ad'AP: attestation d'achèvement des travaux.

Tous ces documents sont à transmettre en préfecture du département d'implantation de votre établissement ainsi qu'en mairie ; ils seront transmis à la commission pour l'accessibilité de la commune ou à la commission intercommunale compétente.

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

VOUS NE POUVEZ PAS FINANCER LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ ?

Vous pouvez demander :

- une prorogation de 3 ans du délai de dépôt de l'Ad'AP. Elle est à déposer en préfecture
- ou une dérogation aux règles d'accessibilité pour disproportion manifeste par le biais du Cerfa n°13824*03

Retrouvez toutes les réponses à vos questions, des renseignements pratiques, des outils de communication ainsi qu'un outil d'auto-diagnostic sur le site www.accessibilite.gouv.fr

**AVANT OCTOBRE 2015, ENGAGEZ-VOUS POUR L'ACCESSIBILITÉ AVEC
LES AGENDAS D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE**

Se renseigner auprès des services de l'Etat dans le département :

**Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir
Service de la Sécurité, de l'Éducation Routière et des Bâtiments
Bureau des Bâtiments, de l'Accessibilité et de la Qualité de la Construction**

Tél : 02.37.20.40.33

Visites ministérielles

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, était en visite, jeudi 23 octobre, à l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n°1 (UIISC) de Nogent-le-Rotrou, en présence notamment de Laure de la Raudière, députée, François Huwart, maire de Nogent-le-Rotrou, et Amara Camara, ambassadeur de Guinée en France.

Le ministre est venu à Nogent pour **saluer "le courage" des trente militaires de l'unité qui s'envoleront dimanche 26 octobre pour la Guinée.**



Le ministre de l'Intérieur saluant les militaires de l'unité de sécurité civile.



Exercice de décontamination

Cette section a pour mission d'assurer la formation de 250 agents des unités de protection civile de Guinée contre le virus Ebola jusqu'au 21 décembre.

M. Cazeneuve a annoncé que, parallèlement à cette mission, la France va déployer d'autres moyens pour venir en aide à la Guinée. Courant novembre, le ministère de l'Intérieur prendra en charge la réalisation de trois centres de traitement pour personnes contaminées en Guinée, dont un pour les soignants. Le ministère va également réaliser deux **centres de formation pour les soignants** : un premier en Guinée et un **second à Nogent-le-Rotrou.**



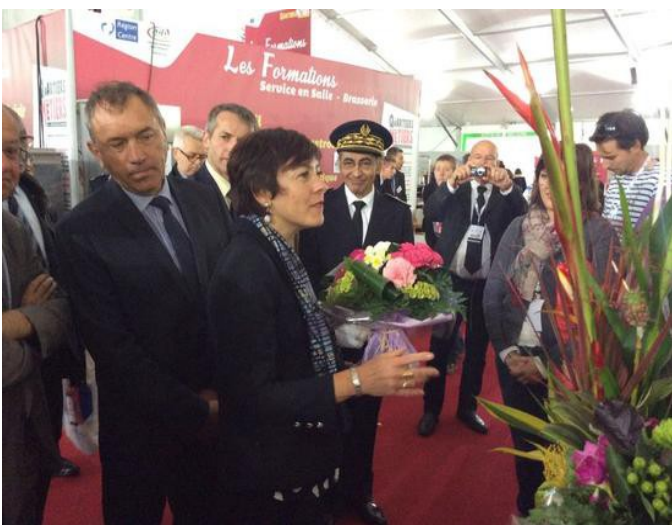
Devise de l'UIISC n°1 : "Servir pour sauver"



Allocution de M. le Ministre de l'Intérieur à l'UIISC n°1 de Nogent-le-Rotrou le 23 octobre 2014.

Visites ministérielles

Mme Carole DELGA, Secrétaire d'Etat au commerce, à l'artisanat, à la consommation et à l'économie sociale et solidaire, était à Chartres, lundi 13 octobre 2014, pour clôturer les Artisanales.



Mme Delga a reconnu et félicité les nombreux artisans pour la richesse de leur savoir-faire.

Les Artisanales 2014 ont été l'occasion pour le préfet d'Eure-et-Loir, Nicolas Quillet, de lancer l'édition 2015 du concours Fémin'initiatives, récompensant les femmes chefs d'entreprises.

Retrouvez ces articles sur :

www.eure-et-loir.gouv.fr

et les comptes [Twitter](#) et [Facebook](#) des services de l'Etat en Eure-et-Loir !



La bataille pour l'emploi continue !

Visites d'entreprises par le préfet d'Eure-et-Loir, Nicolas Quillet



Mardi 30 septembre, le préfet d'Eure-et-Loir a visité **Les Manufactures du Château** dans le cadre de la création d'une entreprise adaptée, dans l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou. Les Manufactures du Château, unité de production du groupement des Mousquetaires, sont spécialisées dans le conditionnement d'une grande variété de produits de quincaillerie. Dans son intervention, le préfet a souligné cette intégration réussie de travailleurs handicapés grâce à l'adaptation ergonomique des postes de travail. L'Etat apporte 4600 € sur deux ans pour l'adaptation au poste.



Lundi 6 octobre, le préfet d'Eure-et-Loir, Nicolas Quillet, a visité, dans l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou, l'entreprise **Fruitofood**, fabricant de fruits déshydratés bio, obtenus grâce à un procédé spécifique : le sous-vide à basse température. Les applications des fruits déshydratés sont multiples et toujours plus nombreuses. Au-delà des marchés traditionnels de la chocolaterie, du thé et des biscuits, Fruitofood s'ouvre aujourd'hui au secteur des produits diététiques, de la confiserie ou encore de la cosmétique.

Signature de contrats emplois d'avenir supplémentaires



Onze contrats emplois d'avenir supplémentaires ont été signés avec le groupe la Poste dans le département.



Deux contrats emplois d'avenir supplémentaires ont été signés avec la ville de Châteaudun dans la police municipale.

EN EURE-ET-LOIR

LE PORTRAIT DU MOIS : Michel DERRAC, nouveau directeur départemental des finances publiques (DDFIP)



| Repères biographiques | |
|-----------------------|---|
| Diplômes | IEP Paris – ENA (1979-1981 – promotion Droits de l'Homme) |
| 1981 | Administrateur civil – Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget |
| 2009 | Préfigurateur DIRECCTE pour la région Centre |
| 2013 | Directeur chargé de l'accompagnement des mutations économiques à la DATAR |

Vous venez de prendre vos fonctions de DDFIP en Eure-et-Loir. Quelles motivations ont guidé ce choix de la "territoriale" après Paris (DATAR) ?

« Ce choix est un retour aux sources à double titre : Après avoir été directeur à la DATAR, service du Premier ministre, je retrouve mon ministère d'origine, Bercy. Après avoir été en centrale, je retrouve le terrain que j'avais quitté vingt mois auparavant dans mon poste précédent de DIRECCTE Centre à Orléans (directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), poste que j'avais eu la chance de préfigurer entre décembre 2009 et février 2010, avant d'être nommé directeur régional. Je retrouve donc le terrain, et qui plus est la région Centre. Je suis un homme de terrain, j'aime le concret, j'aime l'engagement au service de nos missions, de nos publics et de nos partenaires ».

De quelle manière concevez-vous votre nouveau rôle ?

« C'est un rôle de manager, avec environ 600 agents en Eure-et-Loir, avec de fortes contraintes en termes d'effectifs et de budgets qui nous obligent à travailler autrement, à recourir à la dématérialisation, à la spécialisation, avec une mobilisation de tous qu'il importe de saluer car elle se nourrit d'un sens aigu de l'intérêt général, d'un professionnalisme très marqué et d'une conscience professionnelle remarquable. C'est un rôle de supervision de missions régaliennes essentielles puisqu'elles concernent à la fois la tenue de la comptabilité de l'Etat et des collectivités locales, et l'ensemble des missions fiscales d'assiette, de recouvrement et de contrôle, en y incluant la tenue du plan cadastral et la gestion de la publicité foncière, ainsi que la gestion du domaine de l'Etat et l'action économique. C'est un rôle de partenaire avec l'ensemble des administrations, des collectivités locales, des opérateurs, associations et fédérations au service de l'économie territoriale et nationale ».

Quels sont les axes prioritaires de votre action (pour la DDFIP et pour les usagers) ?

« Pour la DDFIP il s'agit d'approfondir sa modernisation en fonction de ses missions et de ses contraintes, en ayant pour objectif de rendre le meilleur service possible dans le large champ d'intervention qui est le nôtre. Pour les usagers il s'agit de garantir une qualité d'écoute et d'ouverture dans un environnement en mouvement et en mutation ».

EN EURE-ET-LOIR LE PORTRAIT DU MOIS : Michel DERRAC, nouveau directeur départemental des finances publiques (DDFIP)

En quelques mots, quels sont les grands dossiers/chantiers qui vous attendent dans le département ?

“J’ai évoqué le chantier de la dématérialisation: il est essentiel que nous passions à la vitesse supérieure dans les prochains mois avec l’ensemble des collectivités locales, à l’image de celles qui sont déjà passées à l’acte car il s’agit tout à la fois de simplifier et d’accélérer les échanges d’information comptable entre nous, de diminuer le coût de gestion des données budgétaires et comptables, de supprimer des tâches fastidieuses et de s’inscrire dans une démarche de développement durable vers le “zéro papier”. Nous avons aussi la mise en place imminente de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels qui va procéder à la révision de bases qui datent de 1970. Nous avons bien sûr l’accompagnement fiscal du pacte de responsabilité avec notamment la montée en puissance du crédit d’impôt pour la compétitivité et l’emploi (CICE) au bénéfice des investissements et de l’emploi dans les entreprises. Plus largement, nous avons le souci d’être au service du public et des collectivités dans une démarche de simplification et de modernisation, et au service de nos missions fiscales et comptables. Dans un département dynamique comme l’Eure-et-Loir, je ne doute pas que nous serons tous mobilisés pour réussir ces différents chantiers et faire face aux nombreux défis qui sont sur notre route”.



Préparation aux concours de contrôleur des finances publiques, c'est reparti !

Mise en place dans le cadre de l’accompagnement social des habitants de la zone de sécurité prioritaire de Dreux, la préparation aux concours de contrôleur des finances publiques, impulsée par la préfecture d’Eure-et-Loir et la direction départementale des finances publiques, entre dans sa deuxième édition.

Celle-ci a démarré le 15 octobre dernier par une information collective qui a réuni plus de trente cinq personnes.

Le processus est ainsi déclenché pour sélectionner à terme quatorze ou quinze heureux stagiaires qui seront préparés pendant plus de sept mois afin d’affronter les épreuves avec plus d’assurance.

A cet effet, les différents partenaires, le GRETA, la DDFIP, Pôle Emploi, les lycées Edouard Branly et Rotrou, sans oublier la sous-préfecture de l’arrondissement de Dreux, se sont d’ores et déjà mobilisés.

Des parrains et marraines seront à nouveau sollicités pour leur rôle de conseil, largement apprécié des stagiaires.

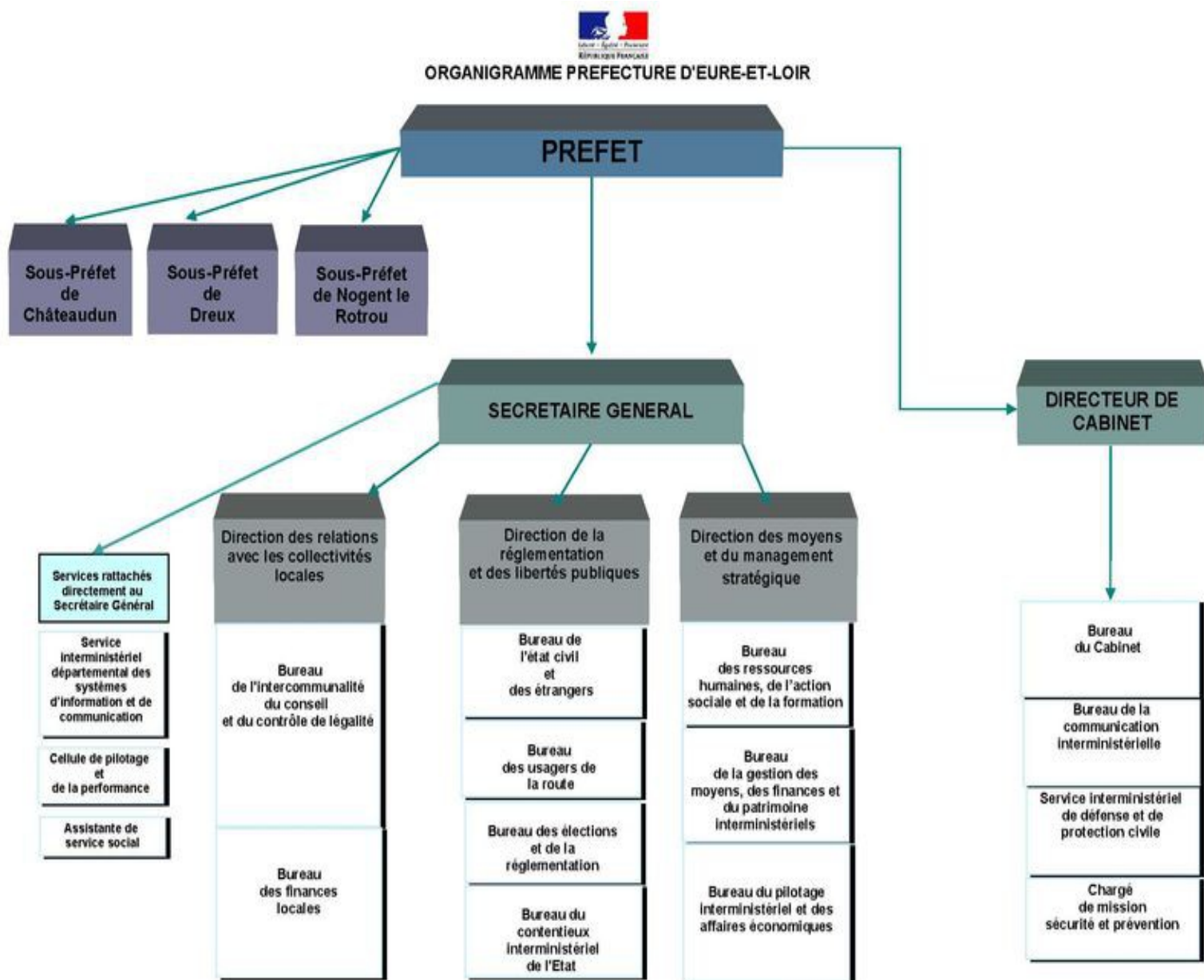
Pendant ce temps, les candidats de l’édition 2013-2014 sont en train de passer leurs épreuves.

Nous leur souhaitons bon courage et bonne chance à tous !

Michel DERRAC, DDFIP

Nicolas QUILLET, Préfet d’Eure-et-Loir

Réorganisation des services de la préfecture : nouvel organigramme



Pour contacter la préfecture :

un n° de téléphone unique : 02.37.27.72.00

un site internet unique : www.eure-et-loir.gouv.fr

Apprentissage : mobilisation des services de l'Etat et du Conseil régional

Face à la forte baisse du nombre d'apprentis enregistrée à la rentrée 2013 (- 4,3 % en région Centre, - 3 % au niveau national), l'Etat (M. le Préfet de région Pierre-Etienne Bisch, M. le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - Direccte, Patrice Greliche) et M. le Président de la Région François Bonneau ont présenté le 16 juin 2014 à tous les acteurs en charge du développement de l'apprentissage en région Centre, un plan d'action pour inciter les employeurs à recruter des apprentis.

Lors de la Conférence sociale du 8 juillet 2014, le gouvernement a réaffirmé son objectif de parvenir à 500 000 apprentis en 2017 contre 435 000 aujourd'hui et a présenté des mesures concrètes pour relancer les contrats en alternance qui sont en chute libre depuis 2 ans.

En région Centre, les secteurs les plus affectés par la crise économique enregistrent de fortes baisses du nombre d'apprentis : bâtiment (- 12 %), coiffure/esthétique (- 8,5 %), commerce/vente (- 5 %),... (variation des effectifs rentrée 2013 / rentrée 2012).



Inciter les employeurs à recruter des apprentis (Photolia).

Si la refonte des aides à l'apprentissage (suppression de la prime à l'apprentissage pour les entreprises de plus de 11 salariés, baisse du crédit d'impôt octroyé pour chaque apprenti,...) peut expliquer en partie ces baisses d'effectifs d'apprentis, pour le Préfet de région, M. Pierre-Etienne Bisch, le lien de cause à effet n'est pas automatique : le nombre de contrats à la rentrée 2013 a en effet augmenté en région Centre de 3,7 % dans les entreprises qui ne perçoivent plus la prime alors qu'ils reculent (- 8,7 %) dans les TPE - Très petites entreprises (moins de 11 salariés) qui la touchent encore.

L'Etat va financer des "développeurs de l'apprentissage", qui vont aller à la rencontre des entreprises. L'action de ces développeurs sera prioritairement ciblée sur les entreprises n'employant aucun apprenti et sur les branches où l'apprentissage est peu développé. Les développeurs ont également pour mission de communiquer à la mission locale compétente les offres de formation par apprentissage.

En savoir plus : —

@www.centre.direccte.gouv.fr/Apprentissage-mobilisation-pour-la

@www.centre.direccte.gouv.fr/L-Etat-et-la-region-Centre-se



@www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/pa_5012/navigation/accueil

L'Europe s'engage en région Centre

Mardi 23 septembre 2014, M. Pierre-Etienne Bisch, Préfet de la Région Centre, et M. François Bonneau, Président de la Région Centre, ont clôturé le programme régional 2007 - 2013 des fonds européens FEDER-FSE-FEADER et lancé la nouvelle programmation 2014 - 2020.



Dans ce cadre, ont été évoqués :

y' **Le bilan des fonds européens en région Centre sur la période 2007 - 2013** ainsi que les actions des porteurs de projets ayant bénéficié des aides européennes. *Des expositions, des témoignages, des vidéos ont illustré le travail accompli au cours de cette période.*

y' **Les changements de stratégie pour 2014 - 2020 et les futures thématiques engagées pour 2014 > 2020.** La nouvelle stratégie européenne « Europe 2020 » pilotée par la région Centre, sera axée sur la croissance intelligente, durable et inclusive. Quatre grandes thématiques ont été abordées :

- Économie et la formation par le développement de l'accessibilité à l'apprentissage tout au long de la vie,
- Agriculture et développement des territoires ruraux par le maintien de l'accès aux services de santé,
- Transition énergétique et écologique par le maintien d'une efficacité énergétique en réduisant les gaz à effet de serre,
- Recherche et innovation par l'illustration des domaines potentiels de spécialisation.



Lancement de la nouvelle programmation 2014 - 2020 des fonds européens (Photo : SGAR Centre).

En région Centre, 554 millions d'euros répartis sur les 3 programmes européens ont contribué au développement de la région entre 2007 > 2013 :

- » **133 millions d'euros** pour le Fonds social européen (FSE), levier financier de l'Union européenne pour la promotion de l'emploi,
- » **196 millions d'euros** pour le Fonds européen de développement régional (FEDER), qui renforce la cohésion économique et sociale,
- » **225 millions d'euros** pour le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), qui aide à l'investissement des exploitations agricoles et des industries agro-alimentaires.

Les plans de protection de l'atmosphère (PPA) Des documents peu connus à valoriser

L'amélioration de la qualité de l'air est devenue au fil du temps un enjeu environnemental majeur. Les plans de protection de l'atmosphère permettent de définir les actions pour maintenir, à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 000 habitants, les niveaux de concentrations en polluants dans l'atmosphère à un niveau inférieur aux valeurs limites.

Les PPA énumèrent et fixent des mesures préventives et correctives d'application temporaire ou permanente, afin de réduire l'exposition des personnes à la pollution atmosphérique.

Leur efficacité repose sur :

l'établissement d'une concertation ouverte à tous les acteurs locaux de la qualité de l'air, la bonne connaissance de la qualité de l'air, des émissions de polluants et des mesures mises en oeuvre, la réalisation des mesures prévues par le plan et le suivi de leurs effets.

La procédure prévoit que la mise en œuvre des PPA fasse l'objet d'un bilan annuel et d'une évaluation tous les cinq ans.

En région Centre, les deux PPA existants depuis 2006 ont été révisés en 2012, suite aux résultats des évaluations menées et du fait des évolutions réglementaires. Les PPA révisés viennent d'être approuvés par arrêtés préfectoraux :

- Pour le PPA de l'agglomération orléanaise : arrêté du Préfet du Loiret du 5 août 2014 ; le plan concerne l'ensemble des communes de l'agglomération orléanaise ;
- Pour le PPA de l'agglomération tourangelle : arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 3 septembre 2014 ; le plan concerne les communes de la communauté d'agglomération de Tours, des communautés de communes du Vouvrillon, de L'Est Tourangeau et du Val de l'Indre.



La station de mesures automatiques de la qualité de l'air, boulevard Gambetta, à Orléans (Photo : LIG'AIR).

Pour en savoir plus : www.centre.developpement-durable.gouv.fr/plans-de-protection-de-l-r176.html

La cathédrale Notre-Dame de Chartres en colloque

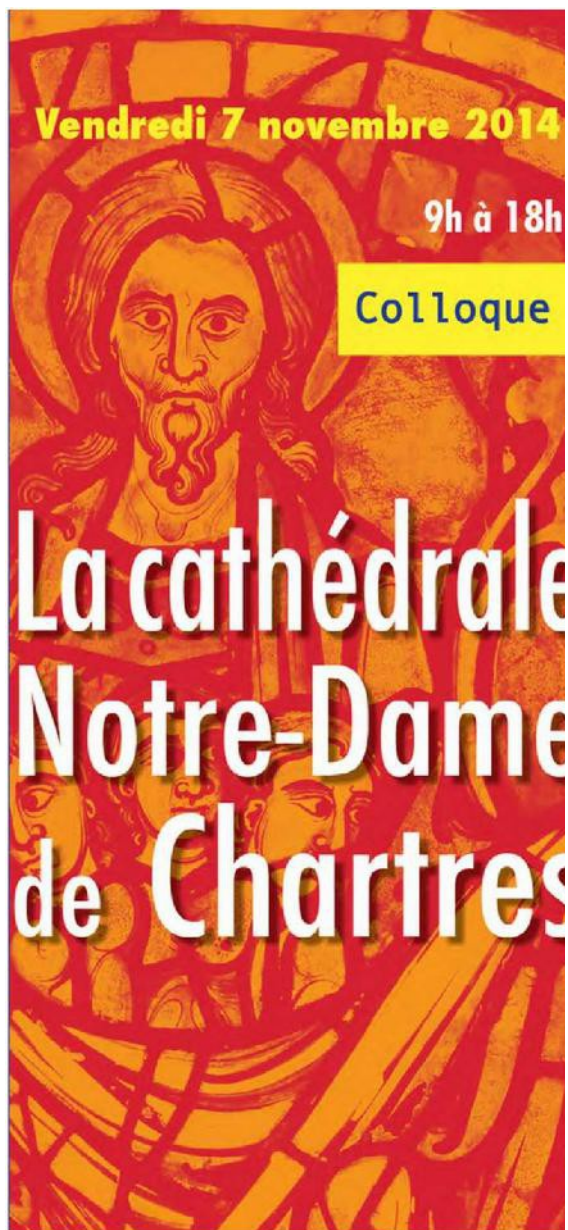
La DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) Centre organise le vendredi 7 novembre 2014 un colloque consacré à "La cathédrale Notre-Dame de Chartres".

Au programme notamment :

Le rôle des services de l'Etat dans la restauration et l'entretien de la cathédrale de Chartres (par M. Frédéric Aubanton, conservateur régional des monuments historiques, DRAC Centre).

Actualités des chantiers de restauration de la cathédrale (par Mme Marie-Suzanne de Ponthaud, architecte en chef des monuments historiques).

La cathédrale de Chartres et son mobilier : actualités des restaurations (par Mme Fabienne Audebrand, conservateur des antiquités et objets d'art d'Eure-et-Loir, et Mme Irène Jourd'heuil, conservateur des monuments historiques, DRAC Centre).



Les premières travées de la nef de la cathédrale de Chartres (Photo : DRAC Centre).

Cette journée s'inscrit dans le cadre du cycle annuel des conférences des *Jeudis du patrimoine*, consacré cette année au bois dans la construction en région Centre.

Renseignements et inscription (obligatoire) :

Mme Sylvie Marchant

(sylvie.marchant@culture.gouv.fr) ou

Mme Irène Jourd'heuil

(irene.jourdheuil@culture.gouv.fr).

Le colloque aura lieu au cinéma Les Enfants du Paradis, 13 rue Saint-Michel, à Chartres, de 9h à 18h.

En savoir plus et accéder au programme en ligne :

www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Centre/Zoom-sur/Journee-colloque-sur-la-cathedrale-de-Chartres-28

DANS LA RÉGION ACTUALITÉ : ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Le lycée agricole Naturapolis récompensé

Le lycée agricole Naturapolis de Châteauroux (www.epl.chateauroux.educagri.fr/) primé au concours "Centenaire 14/18, raconte-moi mon histoire".

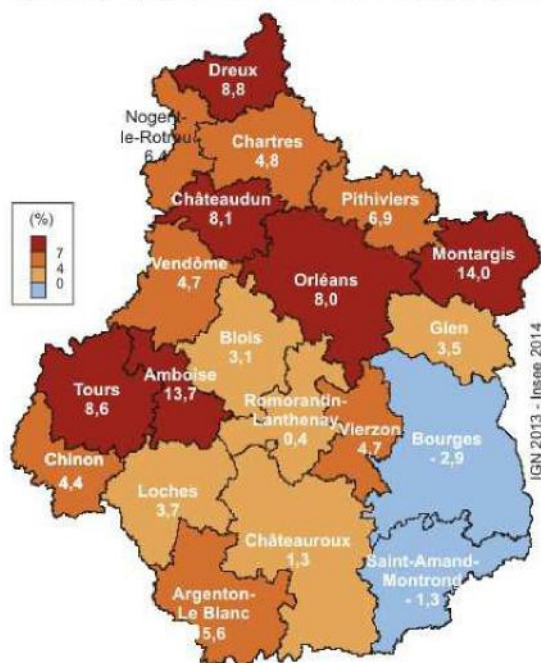
A l'occasion du centenaire de la Première guerre mondiale, la Fondation Varenne pour la presse et la communication (www.fondationvarenne.com/) et la Mission Centenaire (<http://centenaire.org/fr>) en partenariat avec l'ARPEJ - Association d'éducation aux médias et à l'information (<http://pressealecole.fr/larpej/>) et le CLEMI - Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (www.cleml.org/fr/) ont organisé, pendant l'année scolaire 2013/2014, le concours "Centenaire 14/18, raconte moi mon histoire", à destination des établissements scolaires. Plus de 500 établissements ont participé à ce concours. Le jury a rendu son palmarès : le lycée Naturapolis figure parmi les 10 lauréats nationaux. Le prix a été remis aux élèves de 1^{ère} S du lycée agricole de Châteauroux le 24 juin par le Président du Comité départemental du centenaire.

DANS LA RÉGION ACTUALITÉ : PROSPECTIVE

A l'horizon 2025, la région Centre accueillerait plus de 4 000 lycéens

supplémentaires dans ses établissements

Évolution 2014-2025 du nombre de lycéens par bassin de vie du SRADDT



Sources : Rectorat d'Orléans-Tours, bases élèves académiques 2012 à 2014 ; Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Draaf), bases élèves 2012 à 2014 ; Insee RP - Omphale 2010 scénario central

La hausse serait de plus ou moins grande ampleur selon les territoires : forte sur l'axe ligérien et le nord de la région, plus limitée au sud. Certains périmètres, notamment dans le sud-est, pourraient voir leur nombre de lycéens diminuer. Le nombre des naissances, les mouvements migratoires, mais également les taux de scolarisation influent sur ces effectifs. Après 2025, les évolutions sont plus difficiles à anticiper, car fortement liées au comportement de la fécondité.

Cette étude de l'Insee Centre a été réalisée en partenariat avec le Conseil régional. Le Rectorat de l'académie Orléans-Tours et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ont été associés à cette étude.

@ En savoir plus :

Cette publication, Insee Analyses Centre n°2, est disponible sur www.insee.fr, rubrique «Les publications». Lien direct : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=21&ref_id=21462

SRADDT : Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire.

